

Arrêté n° 007-2022-ELE-002 relatif aux bureaux de vote et postes dédiés dans le cadre des élections partielles au Conseil d'administration (CA) et à la Commission recherche (CR) de l'université et aux conseils des composantes suivantes : IUT, faculté des sciences, STAPS, faculté de médecine Lyon-Sud

Le Président de l'Université Claude Bernard Lyon 1,

Vu les statuts de l'Université Claude Bernard Lyon 1 ;

Vu le règlement intérieur de l'Université Claude Bernard Lyon 1 ;

Vu le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2020-1205 du 30 septembre 2020 relatif à l'élection ou la désignation des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté électoral n° 112-2021-ELE-023 consolidé portant organisation d'élections partielles au Conseil d'administration (CA) et à la Commission recherche (CR) de l'université et aux conseils des composantes suivantes : IUT, faculté des sciences, STAPS, faculté de médecine Lyon-Sud ;

Vu l'avis du Comité Electoral Consultatif ;

Arrête

Article 1 : Membres des bureaux de vote

Conformément à l'article 6 de l'arrêté n° 112-2021-ELE-023 susvisé, les bureaux de vote pour les scrutins des 2 et 3 février 2022 sont composés comme suit :

Vote électronique

Faculté de médecine Lyon-Sud – Collèges B et P	Présidente : Carole BURILLON Secrétaire : Nathalie BEROCCHI Les délégués de listes déclarées recevables pour les 2 scrutins.
IUT Lyon 1 – Collèges A, B, C, D et BIATSS	Président : Christophe VITON Secrétaire : Agnès ROBAT Les délégués de listes déclarées recevable pour les 5 scrutins.
UFR STAPS – Collèges A et B	Présidente : Francine MORISSE Secrétaire : Annie GELOT Les délégués de listes déclarées recevable pour les 2 scrutins.
Faculté des Sciences – Collège usagers	Présidente : Sylvie VIGUIER Secrétaire : Marion LEIVA Les délégués de listes déclarées recevables pour ce scrutin

Conseil d'Administration – Collège usagers	Présidente : Anne-Christine HENK Secrétaire : Marguerite DA COSTA Les délégués de listes déclarées recevables pour ce scrutin
Commission Recherche – Collège F	Présidente : Marina ROQUES-RAIMONDI Secrétaire : Eric HIBST Les délégués de listes déclarées recevables pour ce scrutin

Article 2 : Mise en place d'un bureau de vote centralisateur

Les opérations électorales sont placées sous le contrôle d'un bureau de vote centralisateur. Il est composé comme suit :

- Présidente : Sylvie VIGUIER, directrice administrative de la faculté des sciences.
- Secrétaire : Francine MORISSE, directrice administrative de l'UFR STAPS.
- Les délégués de chaque liste dont la candidature a été déclarée recevable.

Dans la mesure où un bureau de vote centralisateur est institué, le rôle des bureaux de vote de scrutin est limité au contrôle du déroulement du scrutin.

Article 3 : Mise en place de postes informatiques dédiés pour les électeurs qui ne disposent pas d'un moyen de vote personnel

Des ordinateurs munis d'un système garantissant l'anonymat et la confidentialité sont mis à la disposition des électeurs.

Tout électeur qui se trouve dans l'incapacité de recourir au vote électronique à distance peut se faire assister, pour voter sur l'un des postes dédiés mis à disposition, par un électeur de son choix.

Localisation des postes dédiés et horaires d'accès :

Localisation	Horaires d'accès
Faculté de médecine Lyon-Sud Salle réunion à côté de la direction, Bâtiment campus, 1 ^{er} étage	Mercredi 02.02 : 8h30 à 17h30 Jeudi 03.02 : 8h00 à 14h00.
Faculté des Sciences Bâtiment Grignard - RDC Bureau administration	Mercredi 02.02 : 8h30 à 12h00 et 13h30 à 18h00 Jeudi 03.02 : 8h30 à 12h00.
UFR STAPS Bâtiment A Service audio-visuel	Mercredi 02.02 : 7h30 à 12h30 et de 13h00 à 17h00 Jeudi 03.02 : 7h30 à 12h30
IUT Lyon 1 Site de la Doua Bibliothèque – Bâtiment principal – 1 ^{er} étage Site Gratte-Ciel Bibliothèque - Bâtiment C – RDC Site Bourg-en-Bresse Bibliothèque- Bâtiment principal – 1 ^{er} étage	Mercredi 02.02 : 8h00 à 17h00 Jeudi 03.02 : 8h00 à 14h00

INSPé Lyon Site de Lyon – Croix-Rousse Bureau SLP, rez-de-chaussée du bâtiment H Site de la Loire Bâtiment A - rez-de-chaussée – Bureau 11 Site de l’Ain Administration - bâtiment principal – 1 ^{er} étage - bureau 116	Mercredi 02.02 : 8h00 à 17h00 Jeudi 03.02 : 8h00 à 14h00
Site de la Doua Bureau de la Vie Etudiante (BVE) Salle 11-009	Mercredi 02.02 de 9h00 – 16h30 Jeudi 03.02 de 9h00 à 14h00
Site de Gerland ISFA bureau 2108 - plot 1 – 2 ^{ème} étage.	Mercredi 02.02 de 8h30 à 17h00 Jeudi 03/02 de 8h30 à 14h00
Site Saint-Genis LAVAL Observatoire Bureau administration – 1 ^{er} étage du bâtiment Lagrange	Mercredi 02.02 : 9h30 à 12h00 et 14h00 à 17h00 Jeudi 03.02 : 9h30 à 12h00
Site Rockefeller Salle de réunion du SLP - 1 ^{er} étage aile H – Horaires : 9h00-12h00 13h30-18h00	Mercredi 02.02 : 9h00 à 12h00 et 13h30 à 18h00 Jeudi 03.02 : de 9h00 à 12h00
Site de la Buire Faculté d’Odontologie - Bureau de la directrice administrative - porte 8 - RdC	Mercredi 02.02 : 9h00 à 12h00 et 13h00 à 16h30 Jeudi 03.02 : 9h00 à 12h00 et 13h00 à 14h00

Article 4 : Exécution

Le Directeur Général des Services de l’Université Claude Bernard Lyon 1 est chargé de l’exécution du présent arrêté qui est porté à la connaissance des électeurs par voie d’affichage dans les locaux des composantes concernées et sur leur site internet/intranet dédié aux élections.

Fait à Villeurbanne, le 20 janvier 2022

Le Président de l’université,

Frédéric FLEURY

